



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Réforme de l'Aménagement du Territoire en RDC : Le Ministre d'État présente les avancées à la Commission Parlementaire

Kinshasa, le 15/05/2023 - Son Excellence Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Aménagement du Territoire, Maître Guy Loando Mboyo, a répondu à l'invitation de la Commission Parlementaire de l'Aménagement du Territoire, Infrastructures, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de l'Assemblée Nationale.

Le Ministre d'État a présenté les avancées réalisées dans le cadre de la réforme de l'Aménagement du Territoire en République Démocratique du Congo. Le gouvernement s'est engagé à transformer le territoire en un espace cohérent, attractif et compétitif d'ici 2050, favorisant le bien-être de la population dans un environnement durable et intégré.

La réforme prévoit la promotion des grandes infrastructures, la redistribution équitable des équipements et des services sociaux de base, le renforcement de l'armature urbaine et des pôles économiques, le développement des complexes agro-ruraux, la durabilité environnementale, l'optimisation de l'affectation des terres, ainsi que l'amélioration du cadre juridique.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, créé en 2017, joue un rôle essentiel dans la réalisation de cette vision. Le Ministre d'État a souligné les missions du ministère, notamment la conception et l'élaboration des plans d'aménagement du territoire, la planification et l'aménagement des nouvelles villes, ainsi que le développement des territoires en collaboration avec d'autres ministères et provinces.

Le Ministre d'État a présenté les réalisations actuelles du Ministère, telles que la surveillance permanente de l'utilisation de l'espace physique et l'évaluation des ressources naturelles du pays. Il a également évoqué les organes techniques mis en place dans le cadre de la réforme, tels que le Secrétariat Général, l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT), le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FONAT) et l'Observatoire National d'Aménagement du Territoire (ONAT).

Les objectifs de la réforme ont été rappelés, notamment la mise en place d'une administration solide, le renforcement des capacités des services spécialisés du Ministère, ainsi que l'élaboration d'outils de planification spatiale à tous les niveaux de gouvernance territoriale. Parmi ces outils figurent la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), la loi relative à l'Aménagement du Territoire (LAT), le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et les guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire.

La présentation du Ministre d'État a marqué une étape importante dans la réalisation de la réforme de l'Aménagement du Territoire en RDC, mettant en avant les réalisations.

Cellule de communication MinAT